

Accueil>Trouver un professionnel du droit>Médiateurs

Ce pays fait l'objet d'un processus de transition en vue de son retrait de l'UE.

Médiateurs

Angleterre et Pays de Galles

Cette partie du portail indique comment trouver un médiateur en Angleterre et au pays de Galles.

Comment trouver un médiateur en Angleterre et au pays de Galles

Répertoire national des médiateurs

Vous pouvez trouver un **médiateur civil** en consultant le [répertoire en ligne des médiateurs civils](#), qui fournit des informations sur:
la médiation;
les services proposés;
les tarifs pratiqués.

Le ministère de la justice, propriétaire du répertoire en ligne des médiateurs civils, en assure la maintenance. Les médiateurs figurant dans le répertoire sont accrédités par le Conseil de la médiation civile.

Répertoire des médiateurs de famille

Le [répertoire en ligne des médiateurs de famille](#) aide les personnes à prendre contact avec le médiateur le plus proche. Les parties **ayant droit à l'aide juridictionnelle** (financement public) peuvent aussi prendre contact avec la permanence téléphonique du service de conseil juridique (Community Legal Advice) qui les informera sur les moyens de trouver un médiateur par **téléphone** au 0845 345 4345, **minicom**: au 0845 609 6677, par **sms**: tapez «aide juridictionnelle» et votre nom au 80010. Il est également possible de consulter le [service de conseil juridique en ligne](#).

L'accès à la base de données des médiateurs est-il gratuit?

Oui, l'accès au répertoire en ligne des médiateurs civils, au répertoire en ligne des médiateurs de famille et au site web du service de conseil juridique (Community Legal Advice) est **gratuit**.

Liens utiles

[Répertoire en ligne des médiateurs civils](#), [Répertoire en ligne des médiateurs de famille](#), [Avez-vous droit à l'aide juridictionnelle?](#), [Service de conseil juridique](#)

Dernière mise à jour: 20/04/2015

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.